



Mathieu

EXTÉRIEUR. GRÈCE.

Zante, le 25 juin. — M. Edouard Blanquière vient de porter à Missolonghi 55,000 fr. provenant d'une souscription particulière des Grecs de cette île, pour subvenir aux besoins de Maurocordato, afin de solder sa troupe.

Les croiseurs étoliens ont pris un bâtiment napolitain qui portait de Lépante à Prévésa un grand nombre de Turcs de distinction et des richesses considérables. Ils ont également capturé un trabacolo ottoman armé en course. La bande noire établie ici pour secourir les Turcs, n'ose plus rien mettre en mer, et attend l'escorte de quelques bâtimens de guerre.

Nauplie, le 26 juin. — Il y a huit jours que le gouvernement a pris possession en pompe de cette forteresse, et qu'il y a déployé une attitude convenable aux régénérateurs de la Grèce. (Cette nouvelle est antérieure à la reprise de Casso par les Grecs.) Les Colocotroni père et fils, retirés dans leurs cabanes, sont abandonnés de tout le monde. Nicetas jouit de la confiance. Gouras part ce soir pour Athènes, afin de faire face aux Turcs. Odyssée est à Argos. Les habitans de Casso se soutiennent dans les montagnes; les Turcs n'occupent que les magasins situés à la marine. Le gouverneur a affirmé aux enchères les douanes et le domaine public, pour se procurer de l'argent. Arta est étroitement bloqué. Telles sont les nouvelles données par le président du conseil exécutif.

TURQUIE.

Constantinople, le 25 juillet. — Le 7, un Tartare venant de Smyrne annonça au divan la nouvelle que l'escadre hydriote et spezziole, unie au nombre de 45 bâtimens, y compris quatorze brûlots, après avoir débarqué des troupes sur l'île de Psara, ont remporté une victoire considérable sur la flotte turque et les barbares qui occupaient l'île. La flotte du capitan-pacha a été mise dans une déroute complète, ayant perdu plusieurs bâtimens de haut bord et la marine légère. Au nombre des premiers on compte trois frégates incendiées par les brûlots. Le vaisseau monté par le grand-amiral, a été tellement endommagé par les batteries des forts de Psara dont les Grecs s'étaient emparés, et par les bâtimens, qu'il a perdu son gréement, son beaupré, ses hunes et ses gaillards. On calcule qu'avant que la flotte turque puisse reprendre la mer, il se passera plus de deux mois pour se réparer. Tel est l'événement dont nous attendons les détails.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 25 août. — Extrait de la 22e. séance de la diète germanique, tenue le 16 août 1824.

M. le ministre d'Autriche président, baron de Munch-Bellinghausen déclare, à l'ouverture de la séance, qu'il est chargé par sa cour de faire mettre maintenant au protocole destiné à être rendu public, les ouvertures suivantes, qu'il a déjà communiquées antérieurement à l'honorable assemblée, en séance confidentielle :

Proposition présidiale relativement aux arrêtés de la diète du 20 septembre 1819.

Lorsque dans la session du 20 septembre 1819, S. M. l'empereur croyant devoir faire appeler l'attention de cette haute assemblée sur la fermentation qui se manifestait alors dans une grande partie de l'Allemagne, l'invita solennellement à s'occuper de ces mouvemens alarmans et à prendre en considération sérieuse les moyens de conserver l'ordre et la tranquillité, de maintenir le respect pour les lois, d'affermir la confiance dans les gouvernemens et de rétablir la satisfaction générale dans les esprits; elle signala en même tems les principales causes du mal, comme celles qui méritaient le plus d'être soumises à un examen approfondi. L'empereur ne put donc apprendre, qu'avec la satisfaction la plus intime, que ses soins étaient appréciés, et que la diète, par des décisions aussi sages que salutaires, avait suivi les mêmes principes conservateurs qui, dans les grands événemens du tems, ont invariablement dirigé la conduite de S. M. et de ses augustes alliés; principes que les gouvernemens de la confédération germanique ont reconnu être les seuls propres à

garantir à la patrie commune tous les biens auxquels elle peut aspirer.

Cependant nous ne pouvons pas nous dissimuler, qu'une grande partie des élémens hostiles qui existaient alors, de ces mêmes élémens dont sont sortis les calamités et les dangers qui ont atteint tant de nations, existe encore aujourd'hui en Allemagne. Si d'un côté, il est vrai que le calme, la modération et la fidélité qui dans tous les tems ont caractérisé l'esprit national des allemands, nous ont préservés des révolutions violentes dont d'autres états ont été les victimes, il n'en est pas moins vrai que ceux qui seraient disposés à nous conduire par le même chemin aux mêmes malheurs, sont assez nombreux, assez actifs parmi nous, et que leur influence est assez forte, pour que l'on ne puisse pas voir avec indifférence leurs coupables menées. Si aujourd'hui ils ne sont pas assez puissans pour troubler la paix publique, ils n'en produisent pas moins un très-grand mal, en s'attachant, avec une persévérance infatigable à ravalier toutes les autorités, à ébranler tous les principes, à dénaturer toutes les vérités et à troubler ce sentiment de bonheur et de sécurité, sans lequel le repos politique ne saurait répandre la plénitude de ses bienfaits sur les peuples.

S. M. l'empereur est pénétré de l'intime conviction, que les sentimens et les vœux des peuples allemands, abandonnés à leur propre impulsion, ne respirent que l'attachement à leurs princes, et que tout ce qui offre des apparences contraires, est l'œuvre impure de coupables démagogues.

Les derniers rapports de la commission centrale de Mayence ont fourni des preuves irrésistibles de l'activité de ces perturbateurs du repos public.

Que des manœuvres telles que celles dont cette commission a dévoilé la trame, puissent encore avoir lieu en Allemagne en 1824, quelles se soutiennent à une époque où la tranquillité extérieure est complète; qu'au moyen de nombreuses associations secrètes, se reproduisant sous une quantité de noms et de prétexte, elles puissent même gagner du terrain; qu'une faction inépuisable dans ses détours travaille, quoique dans les ténèbres, à renverser tout ce qui est légitime, et regarde cette œuvre du crime comme le but constant de ses efforts: — voilà ce qui impose à S. M. l'empereur le devoir de reporter l'attention de cette honorable assemblée sur les décisions de 1819. Il s'agit de déterminer si les arrêtés pris alors par la diète, en faveur de la conservation de la sûreté intérieure et de l'ordre public en Allemagne, peuvent être mis hors de vigueur sans compromettre le bien-être général, ou s'il n'est pas plutôt nécessaire de les maintenir ou de prolonger la durée de ceux qui furent restreints à un tems limité. (*Lasuite à un prochain numéro.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 24 août. — On prétend que les commissaires portugais et brésiliens chargés de conclure un traité entre le Portugal et ses colonies ont tenu leur dernière séance, il y a quelques jours; que M. Canning et le prince d'Estéshazy y ont assisté, et que les conditions du traité ayant été approuvées par ces deux diplomates, elles ont été envoyées à Lisbonne, où elles seront soumises à S. M. T. F. (*New-Times.*)

— Le dey d'Alger, dit un journal anglais, serait peu flatté s'il apprenait que le commencement, la durée et la cessation de la guerre que lui a fait le gouvernement britannique, ont échappé également à l'attention du peuple anglais. Cela est cependant vrai. La déclaration des hostilités contre ce barbare n'a pas fait baisser les fonds consolidés d'un huitième pour cent; et l'annonce de la paix avec lui dans la gazette de mardi a obtenu à peine d'un seul journaliste des expressions de satisfaction. Si, cependant, nous envisageons bien les choses, il n'est pas peu honorable pour notre gouvernement d'avoir vengé l'honneur national avec tant de promptitude et d'efficacité. Le port d'Alger a été bloqué strictement depuis cinq mois. Aucun croiseur n'a osé en sortir. Le pavillon algérien a été expulsé de la mer, et le pouvoir de la marine anglaise a été déployé avec éclat aux yeux de toutes les na-

tions qui se soumettaient habituellement à l'insolence des Algériens.

Le dey a fait une espèce d'apologie au roi d'Angleterre, pour l'insulte faite au drapeau britannique; il est convenu d'observer fidèlement toutes les clauses du traité de lord Exmouth, et il a consenti à ce que M. Macdonald reprit ses fonctions publiques. Mais, comme il a accompagné l'expression de ses dispositions personnelles envers M. Macdonald d'une déclaration qu'il ne répondrait pas de sa vie s'il revenait à terre, ce gentilhomme n'a pas jugé à propos de retourner à son poste pour le présent; et M. Durnford, clerc du secrétaire du *Revenge* (M. Sconce, secrétaire, ayant décliné cet honneur), a été nommé pro-consul, in intérim. Le résultat est que M. Macdonald retournera à Malte sur le *Revenge*. Tous les vaisseaux à bombes étaient prêts à ouvrir leur feu, si le traité n'eût pas été signé.

Le major-général Turner, nommé gouverneur de Sierra-Leone, est allé jeudi dernier à Woolwich, pour prendre connaissance de la nouvelle manière de lancer les fusées. Elles seront employées très-utilement, en cas de besoin, dans la guerre contre les Ashantis, qui ont naturellement une grande frayeur du feu.

Des avis reçus de Madrid annoncent que l'infant don Francisco, frère du roi d'Espagne, est sur le point de se rendre en Amérique, et qu'il est probable qu'il ira au Mexique.

On mande de Lima, le 13 avril, les détails suivans relatifs aux divisions qui ont éclaté entre les généraux espagnols Valdez, Laserna et Olaneta, dont les deux premiers, comme on sait, appartiennent au parti constitutionnel, et le troisième à celui de l'absolutisme :

Des lettres d'Ica confirment le mécontentement d'Olaneta, et annoncent que Valdez était à Oruzo avec toutes ses troupes, qui étaient plus fortes d'un tiers que celles d'Olaneta. Le vice-roi Laserna était parti de Cuzeo pour soutenir Valdez. Nous attendons avec impatience le Tartare, qui doit apporter les détails de cette affaire. Nous ne pouvons croire qu'Olaneta ait pu se déclarer contre le vice-roi sans être sûr d'être soutenu par un parti considérable parmi les divisions sous les ordres des autres généraux; mais quelquefois le résultat de cette affaire, cette division des Espagnols doit leur être funeste.

Il a été reçu hier des dépêches officielles et des journaux de la Jamaïque, jusqu'à la date du 14 juillet. Nous apprenons avec plaisir que la tranquillité était alors parfaitement rétablie dans l'île. Il a été constaté que les avis qui avaient annoncé qu'il existait un projet d'insurrection à Savannah-mar, étaient mal fondés, et tous les nègres rebelles des autres habitations, à l'exception d'un seul, s'étaient soumis.

Les lettres particulières de Rio-Janeiro et de Fernambouc, reçues par le paquebot du Brésil, ajoutent peu de chose aux nouvelles publiées hier. L'empereur du Brésil a ordonné au gouvernement de la province de Minas-Geraes d'équiper 3,000 hommes de milice, aux frais de cette province. De semblables ordres ont été envoyés dans les autres provinces, en sorte qu'on s'attendait à ce que des forces nombreuses seraient bientôt réunies dans la capitale du Brésil.

Le *Hemisphère* annonce que le vaisseau le *Cristis*, vaisseau américain, a passé samedi soir devant Portsmourth, venant à Londres, et ayant à son bord Joseph Bonaparte et sa famille.

Ce vaisseau et le *James Cropper*, qui est arrivé à Liverpool, ont apporté les journaux américains des derniers jours de juillet. Ils donnent des nouvelles de Caraccas en date du 1^{er} juillet, et la réponse faite par le général Paez à la lettre que le comte de Donzelot, gouverneur de la Martinique, lui avait envoyée par le commissaire français, M. de Chasseriau, et par laquelle il contredisait les bruits qui avaient annoncé que la France voulait aider l'Espagne à reprendre ses anciennes possessions. La réponse du général colombien est datée du 12 juin. Il dit que, quant à lui, il n'a jamais cru que le gouvernement français eût formé un projet aussi incompatible avec la neutralité qu'il s'est prescrite depuis le commencement de la guerre. Il ajoute que cette alarme n'a jamais existé dans le département où il commande, et ce qui prouve la sécurité dans laquelle il était lui-même à cet égard c'est que depuis cinq mois, il a parcouru les provinces les plus éloignées de l'intérieur.

Le ministre de la république de Colombia, M. Hurtado, est parti ce matin pour Paris avec sa famille. On rapporte qu'il a été invité par le gouvernement français à se rendre dans cette capitale pour recevoir des communications relatives à l'état de Colombia.

Si le roi d'Espagne reconnaissait une partie de l'emprunt constitutionnel, et ne demandait d'abord à l'Angleterre pas plus d'un million sterling, proposant pour garantie une partie des biens ou revenus de l'église que les cortès avaient confisqués ou devaient confisquer, et si en même tems il donnait à entendre que son ambassadeur a des instructions pour négocier avec l'Angleterre un traité de commerce particulièrement avantageux à cette puissance, nous pensons que le gouvernement espagnol pourrait tirer facilement de la poche de John Bull un emprunt d'un et même de deux ou trois millions sterling. Après cela, c'est-à-dire après avoir gagné nos manufacturiers et nos négocians par son traité de commerce, et nos marchands d'argent par son emprunt, si le gouvernement espagnol annonçait à M. Canning qu'il a conclu avec S. T. C. une convention en vertu de laquelle la prétendue escadre française d'évolution doit transporter en Amérique des troupes espagnoles et l'argent anglais pour mettre les sujets rebelles à la raison, il est certain que les porteurs de nouveaux bons espagnols se rejouiraient d'avance des futurs succès de l'Espagne contre ses anciennes colonies, et feraient des vœux, pour qu'elle triomphât des indépendans.

Paris, le 24 août. — M. le comte de Forbin, directeur du musée royal, a eu l'honneur de présenter à S. M. une statue en argent, de grandeur naturelle, représentant Henri IV à l'âge de neuf ans.

M. Baillot, violon-solo, et M. Dubois, régisseur-général de l'académie royale de musique, ont obtenu la décoration de la légion-d'honneur.

Le sieur Ouvrard, le grand munitionnaire de l'armée d'Espagne, a été saisi dans ses meubles par le Sr. Séguin, qui a obtenu contre lui une condamnation de 3 millions. Un jugement par défaut ayant ordonné que la vente de ces meubles serait faite sur les lieux, c'est-à-dire au domicile même du Sr. Ouvrard, celui-ci a formé opposition à ce jugement, pour demander que la vente eût lieu sur la place publique, et son motif était qu'il s'agissait d'un chétif mobilier qui serait vendu bien plus avantageusement sur la place du Châtelet que dans son propre domicile. Le tribunal, cinquième chambre, a maintenu aujourd'hui son premier jugement.

Hier entre sept et huit heures du soir, la nommée Vitoire Taré, âgée de 17 ans, femme publique près le palais de justice, ayant rencontré son amant qui refusait de lui parler, lui a donné trois coups de couteau dont un à la gorge. Elle a été immédiatement transportée à l'Hôtel-Dieu, où il est mort peu après. La fille Taré a été arrêtée sur-le-champ.

On a reçu aujourd'hui, par voie extraordinaire, des lettres de Cadix et de Madrid. Celles de Cadix étaient datées du 10; elles donnaient de nouveaux détails sur la tentative de Torrijos, et annonçaient que le général O'Donnell ne se trouvait plus à Algésiras. Celles de Madrid confirment ces détails et annoncent les dispositions que le cabinet espagnol avait données dans cette circonstance.

L'*Echo du Midi*, annonce que le conseil d'état s'étant déclaré incompetent dans l'affaire de Sorèze, M. Ferlus, directeur de ce collège, a présenté M. de Bernard, son grand-père, pour vice-gérant, afin de se conformer à l'arrêté de M. le grand-maitre de l'université. On ignore si cette présentation a été agréée.

BOURSE du 24 août. 5 p. c. con. Joniss. du 22 mars 1824, 100 fr. 25 c. Act. de la Banque 1875.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 28 AOUT.

On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, sous la rubrique de Trieste, le 14 août : « Nous recevons par la gazette de Missolonghi des détails plus circonstanciés sur les premiers événemens d'Ipsara. Nous ajoutons seulement la remarque que le bâtiment a apporté en même tems un rapport provisoire sur la reprise d'Ipsara, lors de laquelle tous les Turcs qui étaient dans l'île ont été tués. »

Missolonghi, le 16 juillet, 11 heures du matin. Nous avons reçu, il y a une heure, les deux lettres officielles suivantes, que nous nous empressons de communiquer au public, à cause de l'importance de leur contenu :

Lettre des éphores de Spezzia au pouvoir exécutif. Spezzia, le 7 juillet.

Hier, vers le soir, il est arrivé ici un bâtiment venant d'Ipsara, d'où il était parti dans la soirée du dimanche 4. La communication des rapports suivans a excité une joie incroyable. Déjà le château de l'île se trouve de nouveau dans les mains des Grecs. Samedi 3, deux des plus braves capitaines se portèrent impétueusement, avec un petit nombre d'habitans, contre l'ennemi, à qui ils tuèrent environ 500 hommes, qui pour la plupart étaient ivres. Les braves Ipsariotes délivrèrent ensuite leurs femmes et leurs enfans qui se trouvaient dans le château, les prirent avec eux, et marchèrent d'un commun accord à l'ennemi qu'ils repoussèrent jusqu'à Sikes.

D'autres Ipsariotes, à la tête desquels était Salineri, et qui s'étaient jetés dans une caverne, furent canonés par les vaisseaux ennemis; mais ils se défendirent avec une bravoure inouïe, jusqu'à ce qu'ils parvinrent à s'emparer d'une sape lève, après avoir taillé en pièces les turcs qui s'y trouvaient. Ils sont arrivés heureusement ici (Spezzia) sur ce bâtiment. Le courage des Ipsariotes était au-dessus de toute description; tandis que les hommes avec leur sabre paralisaient la rage de l'ennemi, les amazones Ipsariotes, avec leurs tromblons (espèce de fusil avec une large embouchure), le poursuivaient dans les gorges de l'île, où ils trouvaient la mort.

Nous venons de recevoir les mêmes nouvelles de Poros au moyen d'une lettre des éphores d'Hydra. Cela a excité le plus grand enthousiasme guerrier, et l'on a pris généralement la résolution d'aller au secours de nos frères. Quatorze bâtimens de guerre et 6 brûlots ont appareillé sur-le-champ, et l'on a expédié une goëlette à Casso, pour porter à ceux de nos bâtimens qui s'y trouvent l'ordre de mettre sans retard à la voile pour Ipsara. Neuf bâtimens ipsariotes sont en outre sortis avec 5 bombardes et six brûlots, et il en a été de même de tous les bâtimens qui étaient prêts à mettre à la voile. »

Napoli de Romanie, le 8 juillet. En attendant des nouvelles plus circonstanciées, nous apprenons sur les événemens d'Ipsara ce qui suit :

Le 3 juillet, les Turcs débarquèrent avec environ 300 bâtimens et 10 à 12,000 hommes. Le débarquement a eu lieu de deux côtés, et près d'une batterie entre Scio et Mitylène, où à cause des rochers, l'on ne supposait pas qu'on pût tenter d'y débarquer. Mais les traîtres Albanais livrèrent cette batterie, et malgré la résistance la plus opiniâtre de la part des Grecs qui se trouvaient sur ce point, les Turcs se portèrent en avant. Ils se divisèrent en deux colonnes : l'une marcha sur le couvent S. Nicolo, l'autre sur la ville. La première éprouva la plus vive résistance ; trois fois l'ennemi attaqua, et trois fois il fut repoussé. Mais les Turcs étant supérieurs en nombre, le désespoir finit par s'emparer des Grecs, et Wasso Wakle eut le courage héroïque de mettre le feu au magasin à poudre. Le plus valeureux des Ipsariotes sauta en l'air, avec 2 à 3000 ennemis.

La seconde colonne pénétra dans la ville, où l'on se battit avec une fureur sans exemple. Là les Ipsariotes ont de nouveau montré que notre nation a encore l'héroïsme qui a élevé les Spartiates au-dessus de tous les peuples. Les femmes, après avoir égorgé beaucoup d'ennemis, se tuaient les unes les autres pour ne pas tomber dans les mains des barbares. Les parens tuaient leurs propres enfans ; d'autres se jetaient au milieu des rangs de l'ennemi pour y trouver la mort.

Un capitaine esclavon nommé Rado, que l'Aréopage avait placé en qualité d'adjutant près de Wasso, après avoir tué beaucoup d'ennemis, revint sain et sauf, le sabre à la main, avec une troupe de femmes et d'enfans, du petit château situé au milieu de la ville, l'autre moitié était encore entre les mains des Grecs. Le 4, il s'éleva un vent violent qui éloigna les vaisseaux ennemis du port. La terreur s'empara des Turcs qui se crurent abandonnés. Les Grecs, la rage dans le cœur, tombèrent alors sur ceux qui étaient restés et reprirent la ville et tout le terrain qu'ils avaient perdu. Cinq mille Turcs périrent dans ces combats ; l'on ne connaît point jusqu'à présent notre perte, mais toutes les femmes et les enfans qui existaient encore, ont été délivrés.

Comme nous avons reçu hier la nouvelle que nos bâtimens envoyés à Casso, après avoir délivré cette île, se sont rendus aussi à Ipsara, nous espérons recevoir d'ici à demain l'avis que tout le reste des ennemis a été détruit, d'autant plus que dans les îles voisines, tout le monde vole au secours des Ipsariotes.

Les Hydriotes ont demandé une petite garnison pour protéger leurs femmes et leurs enfans dans les cas imprévus, et ont tous mis à la voile pour Ipsara. Tous les habitans des îles sont animés du même esprit. Le trait d'héroïsme ci-dessous est bien propre à exciter l'émulation : Le capitaine Ralineri, d'Ipsara, se retira, avec 12 autres, dans une caverne sur le bord de la mer ; de-là, il s'élança sur un bâtiment turc, en tua l'équipage et s'en empara.

Le gouvernement a pris des mesures pour pourvoir aux besoins des familles Ipsariotes réfugiées, comme il avait promis antérieurement aux Ipsariotes de le faire en cas d'accident. Ils ont déclaré au gouvernement, le valeureux Canaris à leur tête, qu'ils voulaient tuer le capitain-pacha ou périr : Nicolides, membre du gouvernement d'Ipsara, a été le témoin de ces événemens, pour lesquels on a chanté un *Te-Deum* solennel. Pendant cette cérémonie, l'on a reçu la nouvelle que les bâtimens des Hydriotes avaient paru à la hauteur d'Ipsara, et s'étaient déjà emparés de plusieurs bâtimens turcs. La joie est générale, d'autant plus que l'on est convaincu que la campagne actuelle du capitain-pacha se terminera d'une manière aussi honteuse que les précédentes.

D'après une disposition royale, l'exécution du décret du 22 décembre 1822 est ponctuellement recommandée en ce qui concerne les chapelles domestiques et oratoires particuliers. Les établissemens de ce genre qui existent sans autorisation légale, seront fermés.

Le bouc et les chèvres du Thibet, qui ont été importés par M. de Lécluse, à Gand, sont partis avant-hier de cette ville pour Marche-en-Famène. On croit que le climat du grand duché conviendra le plus à ces précieux animaux.

L'ouverture de la chasse dans la province du Brabant méridional est fixée au 6 septembre prochain.

Un concours général des huit collèges royaux à Paris, le fils de M. Thuriot, avocat à Liège, a remporté en troisième le premier prix, version latine. Au collège de Charlemagne, il a obtenu le premier prix de diligence du semestre. A la fin du semestre précédent il en avait déjà eu un. Sur compositions, il a remporté à ce collège ; 1er. prix, version latine ; 2e. prix, thème ; 1er. prix, version grecque ; 1er. prix, vers latins. Plus, il a eu un prix de récompense pour le prix de version, ob- au concours général.

Chaufontaine, le 27 août 1824.

Messieurs les Rédacteurs,

Vous nous aviez promis de revenir sur la cérémonie qui a eu lieu à Chaufontaine le 24 de ce mois ; plusieurs jours se sont déjà écoulés ; rien n'a encore paru. En attendant la publication de l'article annoncé, permettez à un habitant des bords de la Vesdre de vous communiquer des détails que vous pouvez regarder comme exacts, parce que j'ai tout vu de mes yeux, mérite peu ordinaire aux narrateurs. De grand matin, les curieux affluèrent de toutes parts ; les

voitures ; les piétons arrivés de divers points, donnaient à l'humble village de Chaufontaine l'aspect d'une ville populeuse et animée ; je ne crains point qu'on taxe mon calcul d'exagération en portant à deux ou trois mille le nombre des personnes attirées par la solennité qui se préparait. Le son des cloches, le bruit des boîtes et les cris de joie annoncèrent vers deux heures l'arrivée de M. le Gouverneur et des autres fonctionnaires qui l'accompagnaient. La marche était ouverte par un détachement de maréchaussée dont l'aspect ne présentait rien d'offensif ni de menaçant ; Il n'en est pas chez nous comme chez nos voisins où les gendarmes sont l'élément indispensable de toute fête, où la joie n'éclate que suivant leur bon plaisir. La police ne s'y fait pas à coups de sabre et les paisibles citoyens peuvent s'y rassembler sans crainte d'être foulés aux pieds des chevaux. Le cortège, qui s'était un instant arrêté chez le mayor de la commune, se dirigea bientôt vers l'endroit où devait être placée la première pierre. M. Malherbe de Goffontaine, secrétaire de la commission administrative, prit alors la parole au nom des membres qui la composent. Il s'attacha à faire ressortir les avantages de la nouvelle route, à travers une contrée industrielle, où le besoin de communication se fait sentir à chaque pas. Cette route fut projetée dès 1818 ; mais il n'a pas fallu moins que la protection particulière du Roi, les efforts et le zèle soutenus de M. le gouverneur unis à ceux de plusieurs bons citoyens pour surmonter les obstacles qui paraissaient s'opposer à l'exécution de ces travaux. A M. Malherbe a succédé M. de Ketelbuter, comme ingénieur en chef du Waterstaat. Son discours, rempli des détails les plus intéressans, avait pour but de prouver que le perfectionnement des communications de toute espèce marche toujours de front avec les accroissemens de la richesse publique, et de démontrer combien le système d'associations entre les particuliers est fécond dans les résultats et favorable à la prospérité commune. Il cite pour exemple l'Angleterre où le commerce et l'industrie sont parvenus au plus haut point de développement que jamais ils puissent atteindre. « Au milieu du 18e. siècle, dit-il, ce pays n'avait pas encore une seule ligne de navigation artificielle ; il possédait à peine un petit nombre de routes mal tracées et mal entretenues. C'est sous le ministère de Chatam, au fort même de la guerre que l'on voit commencer tous les grands travaux intérieurs utiles au commerce.

Le duc de Bridgewater ouvre un canal pour conduire à Manchester le produit de ses mines ; la ville de Liverpool forme et voit se réaliser le projet d'établir une voie navigable entre la mer d'Irlande et l'Océan Germanique ; d'autres entreprises succèdent à celles-ci ; et dans le court intervalle de soixante années, on creuse des canaux sur un développement de plus de mille lieues de longueur.

Les routes présentent des résultats plus gigantesques encore. On améliore les anciennes ; on en construit de nouvelles ; et dans la seule Angleterre on en compte aujourd'hui plus de quarante-six mille lieues, dont 500 en fer.

En même tems des travaux immenses s'exécutent sur 600 lieues de côtes.

L'industrie commerciale crée ainsi des valeurs inséparables du sol, pour cinq cent millions sterling sur les routes, pour un milliard sur les fleuves et les canaux, et pour un autre milliard, dans tous les ports et sur les rivages de la mer.

Après M. Ketelbuter, M. le gouverneur, président de la commission administrative, prononça un discours qui fut écouté avec un vif intérêt. Parmi plusieurs passages remarquables qu'il renferme, on aura surtout distingué celui où rappelant la protection particulière que S. M. accorde aux travaux vraiment utiles, l'orateur ajoute. « S. M. aperçut les résultats avantageux que la nouvelle route doit non seulement produire sous les rapports locaux, mais encore sous les rapports généraux. En effet, elle ne se bornera pas à être d'un intérêt majeur pour les cantons qu'elle traverse, mais elle servira de point de départ du chef lieu de la province à plusieurs communications qui sont ou décrétées ou déjà en constructions, et au moyen desquelles les distances à parcourir pour se rendre de nos provinces méridionales au centre et au midi de l'Allemagne, aux départemens de l'Est de la France, à la Suisse, seront considérablement diminuées. Cette seule indication fera déjà concevoir toute l'utilité et l'intérêt dont-elle sera pour la ville de Liège même. Mais de quelle importance ne sera-t-elle pas aussi pour le bourg de Spa, si célèbre par ses eaux minérales (*) etc., etc.

Il est inutile d'ajouter, Messieurs, que chacun des trois discours prononcés en cette circonstance se terminait par l'éloge du Prince protecteur des arts et du commerce, qui a

(*) La route royale de la Vesdre (c'est ainsi qu'elle est nommée par arrêté de S. M.), se joignant à celle de Spa, servira de grande communication à la route qui est déjà commencée de Francorchamp vers Luxembourg, et à une autre vers Coblents par Malmédy. L'embranchement par Verviers se dirigera directement sur Aix-la-Chapelle. Outre l'agrément qu'auront les voyageurs de traverser par cette route des vallées pittoresques, arrosées par des rivières dont les bords sont couverts d'établissmens de tout genre, ils auront encore l'avantage de pouvoir fréquenter, avec la plus grande facilité, les eaux d'Aix-la-Chapelle, de Chaufontaine et de Spa.

(*) C'est probablement dans cette rencontre que la flotte grecque a remporté la victoire dont il est question à l'art. Constantinople.

si toutes familles en cas d'invasjon, les Grecs pourraient la république de Guatimala venait d'arriver à Philadelphie.

voulu s'inscrire le premier sur la liste des actionnaires. Protéger le commerce, c'est protéger la liberté. Honneur aux monarques qui les regardent l'un et l'autre comme les deux bases les plus certaines de la prospérité et de la paix des nations !

La première pierre fut posée par M. le gouverneur, au milieu des acclamations générales, et dès cet instant les travaux commencèrent ; plus de quatre cents ouvriers y furent employés et présentèrent dès lors le tableau le plus animé.

Cependant un banquet splendide, préparé à l'hôtel des Grands-Bains, attendait les principaux fonctionnaires de la province. Il leur était offert par les membres de la commission administrative. Ici, Messieurs, cesse mon rôle d'observateur... Mais, faut-il avoir pénétré dans la salle du festin, pour être certain que la gaieté la plus franche, et la plus aimable cordialité n'ont cessé de régner pendant tout le repas ? Au défaut de cette description, je pourrai, si vous le voulez, vous retracer l'aspect des autres hôtels : je vous y montrerai la foule qui s'y heurte et s'y presse : tous les appartemens envahis : les cuisiniers, nouveaux *Vatel*s, prêts à perdre la tête ; les domestiques aux abois, l'hôtelier cherchant vainement à maintenir un ordre, à exercer une surveillance devenue impossible : jusqu'à ce qu'enfin ce tumulte, ces clameurs, ces plaintes se calmant peu à peu, comme les flots d'une mer irritée, chacun trouva à se placer à l'une des nombreuses tables qui avaient été dressées de toutes parts, et ne songea guère à la quitter que quand l'heure d'un nouveau spectacle, attendu avec impatience, fut arrivée. Je veux parler de ce *beau feu* d'artifice annoncé avec tant de pompe par les journaux. Hélas ! pourquoi le *Signor Ambrosio* s'entend-il mieux à pirouetter sur une corde, qu'à lancer des fusées ou à faire tourner des *soleils*. Au reste, ceux qui n'aiment pas des lumières trop vives ou trop éclatantes auront eu lieu d'être satisfaits, et ne se seront pas trouvés trop éclairés par les *chandelles romaines*. Ici, Messieurs, se termine la journée du 24, doublement célèbre pour les habitans de Chaudfontaine ; je me hâte, à mon tour, de terminer une lettre que vous n'aurez peut-être déjà trouvée que trop longue. Agréez, Messieurs, etc.

ÉNIGME.

Un portail de Cinabre est devant ma maison,
Où quelquefois je nais avant d'être conçue.
Mon pouvoir sur les cœurs est sans comparaison,
Lorsqu'un art délicat m'a de grace pourvue ;
J'ai des traits tout remplis de miel ou de poison
Et je découvre tout sans pouvoir être vue.
Je surpasse en pouvoir et l'argent et le fer ;
Je monte vers les cieux ; j'ai su toucher l'enfer.
Souvent, quoique sans poids, je suis d'un poids extrême.
Mais nul ne vous dira qui je suis que moi-même.

Le mot de la dernière énigme est *Reliure*.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le soussigné directeur porte à la connaissance du public qu'à partir du 1er septembre prochain, il sera établi une correspondance directe, entre le bureau frontière des postes à Henri-Chapelle, et ceux de S. A. le prince de la Tour et Taxis à Hambourg et Bremen ; de manière que dorénavant cette correspondance du Nord sera dirigée, par voie journalière, et la plus courte, sur ces dits bureaux. Liège, le 28 août 1824. Baron de GRUBEN.

ANNONCES.

Judi 19 septembre 1824, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire DELVAUX, Place-Verte, à Liège, et par son ministère, on donnera à bail à rente perpétuelle, pour entrer en jouissance au Noël prochain, la maison enseignée de la Charette du Meunier, située derrière l'Hôtel-de-Ville ; cette maison est en très bon état, il y a quatre jets d'eau, elle est bien achalandée, étant avantagusement connue, on n'en donne pas de plus grand détail. S'adresser audit notaire pour en connaître les charges, clauses et conditions.

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE.

- 1. D'une maison consistant en sept pièces au rez-de-chaussée, dont cinq à feu, en six pièces dont deux à feu au premier étage, et deux au deuxième, trois greniers, cour, fournil, écuries, étable, grange, rang de porcs, circonstances et dépendances, tous lesdits bâtimens construits en pierres et en briques, et couverts en ardoises, à l'exception d'une écurie et d'une étable qui sont couvertes en chaume, le tout formant un ensemble, et contenant, en superficie, environ neuf perches, soixante-huit mètres, joignant d'un côté à la chaussée de Liège à Namur, et des trois autres aux parties saisies ;
- 2. D'une prairie garnie d'arbres à fruits, entourée de hayes vives, contenant environ vingt perches, deux mètres, et joignant d'un côté à Jean Parmentier, d'un deuxième au chemin de Halage, et d'un troisième à ladite chaussée.
- 3. D'un verger contenant environ deux perches, douze mètres, clos de hayes vives et de murs, joignant d'un côté à un chemin qui conduit au chemin de Halage, d'un deuxième à ce dernier chemin, d'un troisième aux jardins ci-après désignés, et du quatrième aux saisies ;
- 4. D'un jardin en terrasses, garni d'arbres à fruits, clos de murs, et dans lequel se trouve une fontaine, sous lesdites terrasses se trouvent deux caves ; contenant, ledit jardin, environ dix perches, soixante-quinze mètres ;
- 5. D'un autre jardin aussi garni d'arbres fruitiers, clos de murs et de hayes vives, contenant environ treize perches, trente-deux mètres, et joignant d'un côté audit chemin de Halage, et des trois autres aux saisies.

6. D'une prairie garnie d'arbres fruits contenant environ soixante perches soixante dix-neuf mètres, close de hayes vives joignant d'un côté à la chaussée précitée, d'un deuxième aux jardins ci-dessus, d'un troisième audit chemin de Halage, et du quatrième aux enfans Hubert Thirion de la Mallieue. Entre ladite prairie et le mur du premier jardin se trouve une séparation sur la longueur d'environ un mètre ; laquelle séparation est aussi la propriété des saisies. Tous lesdits immeubles ne formant qu'un ensemble, sont situés à la Mallieue, commune de Hermalle sous Huy, canton de Nandrin, arrondissement judiciaire de Huy, province de Liège, sont détenus et cultivés par le sieur Lambert-Joseph Lambotte, l'un des saisies ;

7. D'une pièce de terre labourable, close de hayes vives, excepté du côté de la chaussée, contenant environ cinquante-huit perches, soixante dix-huit mètres, et joignant d'un côté à ladite chaussée, d'un deuxième à Jean-Joseph Dessart de la Mallieue, d'un troisième au chemin de Halage, et d'un quatrième à un chemin qui conduit à la Meuse. Cette pièce de terre est également située à la Mallieue ; commune de Hermalle-sous-Huy, arrondissement de Huy, province de Liège ; et est détenue et exploitée par le même Lambert-Joseph Lambotte.

8. D'une deuxième maison avec étable, circonstances et dépendances dont la superficie est d'environ deux perches, dix mètres ;

9. D'un jardin garni d'arbres à fruits, contigu à ladite maison, et contenant environ dix perches, huit mètres. Ces deux derniers articles forment un ensemble, joignant d'un côté à une ruelle, dite de la Tour-aux-Rats, et des trois autres côtés aux saisies, et sont détenus, exploités et cultivés par Joseph Plumier ;

10. D'une grange et d'un four à côté, construits en pierres brutes et briques, et couverts en chaume ;

11. D'un terrain, dit verger (sur lequel sont bâtis lesdits four et grange) partie en prairie garnie d'arbres à fruits, et partie en terre labourable, le tout entouré de hayes vives, ainsi que le jardin mentionné à l'article qui précède, à l'exception du côté de la Meuse, et d'une faible partie vers Liège, joint d'un côté à la Meuse, d'un autre au jardin ci-dessus, d'un troisième au chemin de Chaumont à Hermalle, du quatrième tant au sieur Degive de Hermalle qu'à Joseph Longrée, du même lieu, et contient avec l'assise desdits four et grange, environ quatre-vingt-six perches, vingt-huit mètres ;

12. D'une pièce de terre, close de hayes vives, garnie d'arbres fruitiers, contenant environ seize perches, soixante-huit mètres, et joignant de deux côtés aux saisies, d'un troisième à la ruelle de la Tour-aux-Rats, et du quatrième au chemin de Chaumont à Hermalle.

Les objets repris aux numéros 10, 11 et 12 sont détenus et cultivés par Joseph Ernotte de Clermont, sont situés audit Chaumont, commune de Hermalle-sous-Huy, canton de Nandrin, arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, et ne forment qu'un ensemble. La saisie réelle de ces immeubles a été faite par procès-verbal de l'huissier Hubert Goujon dit Grundeling, en date du vingt-six mai mil huit cent vingt-quatre, enregistré à Huy, le 29 même mois, lequel huissier était spécialement constitué à cet effet, à la requête de M. Melchior-Joseph Lenoir, rentier, propriétaire et président du bureau central de bienfaisance de Liège, domicilié audit Liège, rue des Tanneurs, n. 72, sur Michel Jamotte, à titre d'époux de Victoire Lambotte, et cette dernière même, cultivateur, demeurant ensemble à la Karité, commune de Flône, arrondissement de Huy, province de Liège ; Lambert-Joseph Lambotte, négociant et cultivateur, demeurant en la commune de Hermalle-sous-Huy, mêmes arrondissement et province ; Maurice Fossoul, batelier, à titre d'époux d'Anne-Josephine Lambotte, ménagère, et cette dernière même, demeurant ensemble en la commune de Reppe ; et sur Nicolas-Joseph Gilson, batelier, à titre d'époux de Lambertines Lambotte, ménagère, et cette dernière même, demeurant ensemble à Andennelle, commune d'Andenne, arrondissement judiciaire de Namur, province du même nom.

Copies de ce procès-verbal ont été remises à Mrs. Hubert Maraille, mayor de ladite commune de Hermalle, et Jean-Baptiste Henard, greffier de la justice de paix du canton de Nandrin, le vingt-huit doublet mois de mai, mil huit cent vingt-quatre, lesquels mayor et greffier ont visé l'original.

Le procès-verbal de saisie immobilière a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques, établi à Huy, le premier juin suivant, et au greffe du tribunal de première instance dudit Huy, le dix même mois.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le vingt-sept juillet mil huit cent vingt-quatre, à neuf heures du matin.

Me. A. Tombeur, avoué au même tribunal, domicilié à Huy, rue sous le Château, n. 42, patentié au vu de la loi, de la part de la régence communale de la même ville, le dix-huit mars mil huit cent vingt-quatre, art. 135, n. 336, occupe pour le poursuivant.

A. TOMBEUR, avoué.
Le présent extrait a été exposé au tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal de première instance s'étant à Huy, le douze juin mil huit cent vingt-quatre.

Signé, T. FRÉSON, commis-greffier.
Enregistré à Huy, le quatorze juin mil huit cent vingt-quatre, fol. 187, case 4, reçu un florin trois cents, subventions comprises.

Signé, STELLINGWERFF.
L'adjudication définitive des immeubles ci-dessus aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le deux novembre mil huit cent vingt-quatre, neuf heures et demie du matin, sur la mise à prix de deux mille cent florins des Pays-Bas. Pour le plus grand avantage, tant des créanciers que de la partie saisie, la vente desdits immeubles sera faite en deux lots ; le premier se compose de ceux repris sous les numéros premier et suivans, inclus onze, du placard ; et le second du surplus desdits biens, compris sous les ns. douze, treize et quatorze du même placard. La vente en sera d'abord faite en masse, et ensuite divisément, et par lots, comme dit est, le tout conformément au cahier des charges. La mise à prix, pour la masse, est de deux mille cent florins ; et en détail, pour le premier lot, de quinze cents florins, et pour le second lot de cinq cent dix florins, prix moyennant lesquels l'adjudication préparatoire a été faite le vingt-quatre août mil huit cent vingt-quatre, après les publications dudit cahier des charges prescrites par la loi.
A. TOMBEUR, avoué.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant au Bois, et chez tous les directeurs des postes. Les annonces sont insérées à deux sous par ligne.